

## Dix jours après: le point sur l'ouverture des termes fondamentaux par l'AFNIC

Comment s'est déroulée la première journée d'ouverture des termes anciennement dits réservés ou interdits ? Grâce à cet article et ses quelques chiffres, vous vous rendrez compte – au cas où cela ne serait pas encore fait – de l'importance d'une telle ouverture pour le monde des noms de domaine. En effet, ce changement permet ainsi de libérer l'enregistrement de 30 000 noms de domaine, noms de domaine qui sont en plus des termes particulièrement transparents et donc intéressants. Les trois premières heures vues par l'AFNIC: Les premiers changements entraînés par la loi du 22 mars 2011 entrant en vigueur à partir de 12h le 1er juillet, l'AFNIC a fait un premier point à 17h ICI. Nous apprenons ainsi qu'en trois heures, l'AFNIC a reçu 2467 requêtes pour 818 noms de domaine. Si le nombre de requêtes est conséquent, on se rend compte qu'en réalité les termes demandés sont apparemment peu nombreux puisqu'ils correspondent à 2% des 30 000 propositions d'enregistrement. En effet, l'AFNIC détaille les principales demandes et le résultat est finalement peu étonnant puisqu'il est caractéristique de notre société actuelle : 55 demandes pour le terme « internet », 45 pour « email », 44 pour « webmaster », 36 pour « emploi », 29 pour « mail » et 28 pour « entreprise ». L'AFNIC précise également que 51 bureaux d'enregistrement ont participé à cette requête. En effet, rappelons qu'il est obligatoire de s'adresser à un registrar pour faire une demande d'enregistrement d'un terme anciennement interdit ou réservé. L'AFNIC conclut son point en précisant que l'examen de ces noms de domaine proposés depuis le 1er juillet à midi ne débutera qu'à partir de la date de publication du décret. Pour voir l'article complet : [www.CaptainNames.com](http://www.CaptainNames.com)

### About the Author

Michael CORRE voue une passion toute particulière aux noms de domaine: responsable d'un site sur les achats, les ventes et les évaluations de noms de domaine il est également son compte depuis 2009 et apporte son aide à ceux qui ont des projets afférents aux noms de domaine ou plus généralement Internet. Il est également le fondateur du blog [www.captainnames.com](http://www.captainnames.com) depuis mars 2008, sur lequel il travaille depuis peu avec une jeune diplômée en propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Source: <http://www.secrets-de-comment.com> | [Formation Marketing](#) | [NetConcept, droits de revente](#)